



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2018

Etaient présents :

- Frédéric SABY, Maire
- Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- André FOURNIER, 3ème adjoint
- Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- Michaël BESSERVE
- Dominique FOURNIER
- Christelle MONNET
- Josiane MOUTARDE
- Franck PERE
- Mathieu THOMAS
- Roland VIALIS
- Damian WALSH

Etaient excusés :

- Frédéric DUGOUT, pouvoir à Mathieu THOMAS
- Clément, Jean-François MARCHEIX, pouvoir à Michaël BESSERVE

Etait invitée :

↳ Laurie CHEFDEVILLE

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Novembre 2018
3. Projet hangar forestier – Le Colombier
4. DETR 2019
5. Transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à la communauté de communes « Chavanon Combrailles et Volcans »
6. Questions diverses.

La séance débute à 20h02.

➤ Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

1. Validation de l'ordre du jour

Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote.

Vote : 15 voix pour

2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Novembre 2018

La validation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2018 est soumise au vote.

Vote : 15 voix pour

3. Projet hangar forestier – Le Colombier

Pour faire suite à la délibération prise par le conseil municipal le 12 octobre dernier concernant un projet de construction de hangar forestier au lieu-dit Le Colombier,

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) n'a pas souhaité se prononcer favorablement, considérant que le dossier était incomplet.

Elle demande que soient précisées les alternatives d'implantation et les conditions de mobilisation des différents fonciers proches. Elle fait également allusion au fait que le PLU devrait être arrêté prochainement.

Le porteur de projet a de nouveau été rencontré afin de pouvoir présenter un nouvel argumentaire.

Plusieurs parcelles ont été étudiées, c'est la seule à avoir les qualités requises pour mener à bien ce projet. Les autres font l'objet d'un bail de location ou sont situées en zone humide. Quant au PLU, il ne sera pas arrêté avant la fin du 1er semestre 2019.

Elle propose de solliciter à nouveau la CDPENAF pour une nouvelle étude.

La prochaine commission est prévue le 18 novembre 2018.

Le maire propose une nouvelle délibération plus complète et plus précise.

Vote : 15 voix pour

4. DETR 2019

L'estimatif des travaux d'aménagements prévus en 2019 aux abords de l'école communale est présenté au conseil municipal :

- Aménagement arrêt bus
- Aménagement trottoir RD 61
- Cheminements piétons
- Parking
- Signalisation

⇒ pour la somme globale de 30 750 € HT soit 36 900 € TTC.

Ces travaux sont éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20 % du montant HT, soit la somme de 6 150 €.

Les travaux seraient réalisés en 2019 sous réserve de l'obtention de la subvention.

Le maire propose de valider la demande de DETR.

Vote : 15 voix pour

5. Transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à la communauté de communes « Chavanon Combrailles et Volcans »

Les collectivités souhaitant s'opposer au transfert de compétence « Eau et Assainissement » aux communautés de communes doivent délibérer avant le 1^{er} juillet 2019.

A ce jour, notre communauté de communes n'est pas prête à prendre cette compétence. C'est la commune qui connaît le mieux son secteur.

Quoi qu'il en soit, cette compétence sera obligatoirement transférée aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2026, sauf évolution de loi d'ici là.

Cependant, si aucune délibération n'est prise avant le 1^{er} juillet 2019 contre ce transfert par au moins 25 % des communes membres de la communauté de commune, le transfert sera automatique à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le maire propose de voter l'opposition de la commune au transfert de cette compétence.

Vote : 15 voix pour

6. Questions diverses

- ↳ Pour faire suite au dernier conseil municipal et aux modifications de la loi rendant obligatoire la mise en place d'une Commission de Contrôle des Listes Electorales à compter du 01/01/2019, il a été procédé à un Tirage au sort.

Les personnes tirées au sort ont accepté d'être membres de cette commission. Il s'agit de :

- Proposition de délégué de l'administration (susceptible d'être désigné par Mme la Préfète) :
 - Josette TAUVERON (titulaire)
 - Nicolas CHAFFRAIX (suppléant)

- Proposition de délégué du Président du Tribunal de Grande Instance :
 - André PEALLAT (titulaire)
 - Thierry GUILLOT (suppléant)

- ↳ Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans :

Le programme « Habiter Mieux » est reconduit.

De plus, des subventions peuvent être accordées par notre communauté de communes pour des travaux de rénovation de façades selon des critères précis.

- ↳ Ecole communale :

Une subvention de 1 500 € a été accordée pour le renouvellement de la bibliothèque de l'école communale par l'académie. La commune participera pour la somme de 300 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h07

La secrétaire,

Le maire,